

Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE 15 octobre 2015

32 habitants présents

Elus : Pierre BERTIAUX (adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement durable), Marie-Pierre DIGARD (adjointe chargée de l'environnement, des mobilités, de la transition énergétique et de l'innovation), Stanislas HALPHEN (adjoint chargé des travaux, de la voirie, de l'entretien du patrimoine, des espaces publics et de la sécurité)
Personnel administratif : Baptiste DANEL (responsable du pôle aménagement durable et perspectives territoriales), Mathilde GOURRAUD (responsable du service médiation citoyenne et relations extérieures)

Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.

1. Révision du Plan Local d'Urbanisme : rappel des enjeux et phases à venir

Pierre Bertiaux rappelle ce qu'est un PLU, les raisons pour lesquelles la ville d'Orsay, comme les autres villes françaises, est amenée à le réviser (lancement officiel lors du Conseil municipal du 20 mai), les grandes étapes de travail à venir puis présente le diagnostic (document de plus de plus de 200p.).

a. Les enjeux

- Le PLU permet de conduire et maîtriser le développement urbain de notre ville.
- La procédure de révision s'impose aux villes et résultent de plusieurs facteurs : à la fois des obligations nouvelles (législatives et réglementaires), des évolutions du contexte local et une nécessité de simplification et d'actualisation de la réglementation.
- Le PLU a des incidences sur les droits à construire et donc sur la valeur du patrimoine. Il concilie intérêt privé et collectif. Le souci permanent est l'intérêt général.

b. Les 3 grandes étapes de travail

- Dans un premier temps, la ville a missionné un cabinet d'étude afin qu'il réalise un diagnostic.
- Celui-ci permet de connaître et comprendre le territoire –il donne un état général de notre environnement) pour dans un deuxième temps mieux élaborer le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), qui est l'expression du projet de la collectivité (définition des grandes stratégies urbaines).
- Enfin viendront, dans un troisième temps, les étapes réglementaires qui traduiront concrètement les grands objectifs fixés (droits d'occupation des sols).

c. Présentation du diagnostic

Ce diagnostic est une photographie de notre ville. Il rappelle la dynamique d'Orsay, que ce soit en matière de paysages, démographique, d'activité économique, de moyens de transport proposés ou son climat.

La présentation détaillée du diagnostic est disponible à l'adresse suivante <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne/conseils-de-quartiers.html>

Question : Le PLU deviendra-t-il intercommunal en 2017 ? Si oui, qu'advient-il d'Orsay dont le PLU est plus restrictif que celui de villes alentour ?

Réponse : La loi ALUR prévoit effectivement le transfert des PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomérations en mars 2017. Néanmoins, la majorité des communes composant la future Communauté Paris Saclay (*successeur de la CAPS au 1/1/2016*) y étant opposées, le PLU restera communal.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans prévu par la loi ALUR (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

La ville doit se conformer aux orientations nationales et au schéma directeur de la région Île-de-France (*Île-de-France 2030* : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france-r1651.html>).

Question : Quel avenir pour le Centre hospitalier (CH) d'Orsay ? Où en est le projet de CH sur Corbeville ?

Réponse : La mobilisation des habitants sera indispensable dans les années à venir pour le maintien de l'ensemble des services hospitaliers à Orsay (besoin d'agrandissement, mutualisation de services pour limiter les coûts etc.).

La création d'un centre hospitalier sur le secteur de Corbeville* (donc à Orsay) est en effet envisagée mais aucun financement n'est pour l'instant prévu.

* *Création envisagée dans le contrat de développement territorial (CDT) Paris-Saclay territoire sud (<http://www.caps.fr/amenager/les-grands-projets/contrat-developpement-territorial/>) pour lequel une enquête publique complémentaire sur le projet d'approbation est organisée du 2 au 28 novembre 2015 - <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement/CDT-PARIS-SACLAY-ENQUETE-COMPLEMENTAIRE>*

Question : Existe-t-il une étude sur la circulation automobile en centre-ville ?

Réponse : C'est de fait un élément qui sera abordé suite à l'étude portant sur le centre-ville actuellement en cours.

Question : Qu'est-il fait pour favoriser les circulations douces en centre-ville ? Les automobilistes ne respectent pas toujours les cyclistes.

Réponse : La ville traite la question zone par zone. Cela a été le cas cet été avec le marquage cycliste rue Charles de Gaulle. La rue de Versailles est prévue, sous réserve d'un financement par l'EPPS (*établissement public Paris Saclay, en charge de l'opération d'intérêt national*). La raquette de Mondétour est également à l'agenda, avec à la clé une sécurisation des cyclistes et des piétons. Globalement, la configuration d'Orsay est compliquée pour le vélo (largeur de la chaussée, dénivelé). On ne peut mettre en place des pistes et même des bandes cyclables partout, faute de place, d'où la solution du marquage qui rappelle à l'automobiliste la présence possible de cyclistes.

Des projets sont en cours afin de limiter la vitesse de circulation.

Question : Les zones indiquées comme pavillonnaires (UH) dans le PLU actuel vont-elles le rester ? Les règles les concernant vont-elles changer ?

Réponse : Le zonage actuel ne sera pas modifié, même dans les lieux où sont envisagés des projets d'aménagement en partenariat avec l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF). Lorsqu'on parle de zone pavillonnaire, on parle d'un logement avec rez-de-chaussée, un étage uniquement et les combles. Les droits à construire en zone pavillonnaire resteront identiques.

Question : Où en est l'étude commerciale annoncée ?

Réponse : Le cabinet d'étude a réalisé son étude et fait part de ses premières conclusions (globalement bonne densité commerciale et bonne dotation notamment en commerces de bouche, peu de vacance). Nous en ferons part prochainement.

Question : Où en est le projet d'aménagement en centre-ville ?

Réponse : Rien n'est acté ni décidé pour l'instant. L'étude sur ce sujet complexe est lancée avec l'EPFIF. La ville a acquis certains terrains avec l'accord des propriétaires précédents (pas d'expropriation).

Cette question sera traitée en concertation avec les habitants.

Question : Qu'est-il fait pour faciliter le stationnement en centre-ville ? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de répression des contrevenants ?

Réponse : Un nouveau plan de stationnement est actuellement en cours de réflexion. La ville essaye de sensibiliser/prévenir. Les sanctions du non-respect des règles communes sont une réalité.

C'est l'objet par exemple des bornes anti-stationnement installées en face de la résidence des 8 arpents avenue L. Scocard.

2. Questions diverses

a) Tati

Question : Peut-on installer un panneau à la sortie du hall pour prier les spectateurs de respecter les riverains ?

Réponse : Oui, pourquoi pas.

Question : Où en sont les travaux de la maison Tati ?

Réponse : Les délais et le budget annoncés seront à priori respectés (*fin prévue des travaux fin 2015*).

Après la pose des meulières, des tuyauteries de chauffage et des radiateurs, la future Maison Tati s'est notamment dotée en septembre de vitrages extérieurs au niveau des entrées, d'un ascenseur pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux deux niveaux de l'établissement et d'un bassin d'infiltration qui va naturellement rejeter les eaux de pluie dans le sol. Les terrasses (dont les plantations seront réalisées en fin de chantier) ont été végétalisées. Prochaines étapes : réalisation du parvis, pose des faux plafonds, de l'éclairage extérieur...

b) Rue Boursier

Question : Pourquoi une deuxième phase de travaux a-t-elle dû être lancée ?

Réponse : Le 13 octobre, une canalisation s'est à nouveau rompue, cette fois dans le bas de la rue entraînant sa fermeture aux automobilistes. Des déviations indiquant que les commerces restaient ouverts le temps des travaux ont été mises en place afin de limiter au maximum les nuisances. *La rue a ré-ouvert le 26 octobre.*

D'autres questions ?

Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?

Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr
